



**Conseil exécutif 2022-2023**

**L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke**

**Réunion #6 - Automne 2022**

**27 le septembre 2022**

**Université de Sherbrooke - A8-248**

**Code de couleurs pour ordre d'importance/urgence:**

- : Urgent (réponse nécessaire pour cette semaine)
- : Moyennement urgent (Il faut en parler au moins au courant de la semaine)
- : Important, mais pas urgent (Ça peut attendre, mais il faut en parler)
- : Ne nécessite pas notre attention tout de suite.

**Présent.es:**

Émilie Bélanger  
Rose Beauséjour  
Samuel Fecteau  
Audrina Minville  
Alice Lavoie  
Justine Plesant (en ligne)  
Frédérique Garant  
Émilien Boudreau  
Matis Rousseau

**Presque présent :** Louis Dupéré

**Observateur.rices:**

Émile Rocheleau

1. **Ouverture de la séance**  
Émilie Bélanger déclare l'ouverture de la séance à 17h05.
2. **Désignation du praesidium**  
Samuel Fecteau propose Émilie Bélanger à la présidence et Matis Rousseau au secrétariat.

**Rose Beauséjour appuie.**

AU.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

Samuel Fecteau propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Louis Dupéré appuie.

AU.

4. **Adoption des procès-verbaux**

Samuel Fecteau propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 21 septembre 2022.

Émilien Boudreau appuie.

AU.

5. **Tour de table**

6. **Suivi des dossiers en cours**

6.1. Orientation réformes des rg

**Samuel Fecteau** : Présente les points qu'il souhaite réformer. Il demande aux membres leur avis quant à celui à prioriser.

Après ma première semaine en poste, l'orientation que je souhaite aborder, à force de voir les choses aller, je vois qu'il y a plus de travail que ce à quoi je m'attendais.

Ce que je veux, c'est que le temps que je consacre et que les autres exécutants serve à exécuter leurs fonctions, plutôt que de passer du temps à gérer la conformité aux règlements généraux. Il y a quelques points que je pense qu'ils méritent d'avoir une réforme. Il va falloir aller chercher des appuis et des votes.

6.1.1.1. Option 1 : Procédure de vote par comités

Pour rendre les AG d'élections plus facile, la période de candidature serait balisée par des listes qui seraient préalablement faites avant les élections, ce qui permettrait de réduire les temps morts.

6.1.1.2. Option 2 : Procédure et décorum CE

En vertu de l'art. 14 des règlements généraux de l'AGED, tant l'AG que le CA sont soumis aux procédures régies par le code Morin. Je pense qu'il pourrait être opportun d'offrir une procédure plus souple.

6.1.1.3. Option 3: Procédure et décorum CA

6.1.1.4. Option 4 : Guide de la bonne présidence

Je pourrais proposer des amendements dans un comité consultatif, afin d'établir certaines balises. Le pouvoir de présider une assemblée vient avec des pouvoirs inhérents à la fonction. Quand on utilise le gros bon sens, on peut entrevoir l'opportunité de moduler pour rendre le tout plus convivial et moins complexe.

**Alice Lavoie** : Par rapport à l'option 2, je serais d'accord pour que la procédure soit plus souple. Par contre, je crois que les tours de paroles sont importants pour qu'on se comprenne.

**Émilien Boudreau** : Bonne idée que ce soit plus souple, mais il ne faudrait pas trop assouplir pour éviter le bilatéral et les assemblées qui n'auront aucun sens. Je pense qu'il faut comprendre qu'il y a souvent des incompréhensions et certains différends lors des rencontres CE et c'est l'organe qui est le plus prompt à ces différends. On l'a vu dans le passé et cela va fort probablement se produire également dans le futur également. Cette réforme ne garantit pas que plus tard nous perdions le contrôle, donc je t'invite à prendre en considération un certain assouplissement sans trop être souple pour nous protéger en cas de dépassements ou de perte de contrôle dans les assemblées. On pourrait peut-être enlever le droit de vote à la présidence du CE et lui donner plus de pouvoirs de contrôle afin que l'instance soit plus gérable en cas de dépassement et pour permettre de modérer le tout de manière plus souple. Bref, c'est seulement une idée!

**Samuel Fecteau** : Je vois le rôle du président d'assemblée comme un rôle fort et stable qui permet de diriger les débats, et je serais à l'aise de donner davantage de pouvoir au président pour leur permettre de gérer les rencontres et assemblés.

**Émilien Boudreau** : Pour ce qui est des autres points, je pense qu'on devrait davantage se focaliser sur le CE, puisque c'est l'organe sur lequel on a le plus de pouvoir présentement. Je pense que ça passerait moins bien si on devait changer des instances dont nous ne faisons pas partie.. Sinon, je pense aussi que la procédure d'assemblée pourrait être modifiée si tu as le temps. Je peux aider au besoin, c'est quelque chose qui m'intéresse vraiment.

**Samuel Fecteau** : Je vais avoir besoin d'aide pour étoffer mes idées pour qu'ils passent mieux.

**Émilie Bélanger** : Pour faire du pouce sur le projet en général, ce que je recommanderait serait de former un sous comité ou une petite commission afin d'adresser le point de la bonne présidence.

Pour ce qui est des procédures, tu peux aller auprès de la commission des règlements généraux.

Pour faire du pouce sur ce qu'allaient dit, c'est connexe à ton poste d'adresser également les instances d'AG et de CA, donc aucun problème de ce cote là non plus.

**Samuel Fecteau** : J'ai entendu 3 personnes se prononcer, 2 personnes ont soulevé des craintes, une qui a dit que l'option 4 devrait être

**Matis Rousseau** : Je suis d'accord avec les dernières interventions, les procédures peuvent être allégées mais ça va être important d'être prudent avec la réforme. La procédure est là pour une raison donc il faudrait modifier les bonnes choses. C'est à prendre en considération. En ce moment il y a une incertitude sur les projets et un manque de clarté mais je suis très ouvert aux réformes.

**Audrina Minville** : je pense pas m'y connaître assez en RG pour émettre un opinion. Je fais confiance au jugement des autres execs sur la question.

**Rose Beauséjour** : Je ne pense pas avoir assez de connaissance en RG, par contre je suis d'accord avec le fait que certaines procédures peuvent être assouplies. Il faut garder une certaine formalité. Étant nouvelle aussi dans le CE et considérant que je trouve certaines mesures très protocolaires, je t'encourage à poursuivre le projet.

**Frédérique Garant** : Je pense que cela est un bon projet, nous sommes depuis longtemps dans les mêmes procédés, et certaines choses doivent changer afin de pallier au défilement du temps. Ces changements pourraient s'avérer difficiles, mais j'encourage fortement les projets de réforme et j'y vois l'intérêt.

**Samuel Fecteau** : Je comprends que je serais mieux de me concentrer sur l'option 2, et ensuite on va voir comment ça va et la réaction des membres. Nous pourrions donc voir ou nous nous enlignons

## 6.2. Liste de secrétaires et Procès verbaux

**Samuel Fecteau**: Nous avons décidé de faire une liste pour décider qui est chargé du secrétariat. Le but est de répartir les tâches des PV, pour pas que ça tombe toujours sur les épaules de la même personne. Si une personne ne peut pas être présente, il faut qu'elle prévienne en avance, afin de créer une certaine imputabilité. Je l'ai seulement fait pour 14 semaines, mais sinon on le prolongera. J'ai mis les titres de poste dans l'optique où ils veulent le reprendre l'année prochaine.

**Audrina Minville** : Je sais que tu as parlé des sessions d'été. Pour ce qui a trait à ça, on va laisser l'appréciation au nouveau CE de le faire, puisque certains ne sont pas sur le campus.

**Samuel Fecteau** : Pour ce qui est des procès verbaux, de manière général, les PV tiennent compte de ce qui a été fait dans la rencontre. SI on veut tenir compte de ce qui a été dit pendant la rencontre, l'outil qui peut être utilisé est le verbatim. Présentement, les règlement généraux ne mentionne pas comment prendre le PV, donc ça relève de la manière dont les exéc décident de le prendre. Est-ce que c'est nécessaire d'aller dans un degré de paroles exact aussi élevé.

**Audrina Minville** : J'essaye de formuler pour prendre l'essentiel, je crois que ça dépend de la personne qui prend le PV.

**Émilien Boudreau :** Ma première question, c'est est-ce qu'il y a un problème flagrant avec la façon présentement utilisée? Quels sont les désavantages? Ma deuxième, c'est est-ce qu'on a le droit en vertu des RGs et du code Morin d'utiliser une technique différente?

**Samuel Fecteau:** Au niveau des RG, rien ne l'indique. Au niveau du code morin, il y a des éléments qui guident la précision de la prise du PV. Si vous ne voyez pas d'inconvénient à la manière dont c'est fait actuellement, on va continuer comme ça. Par contre si on peut se permettre de réduire la sophistication de la prise du PV, ça peut être utile pour l'association

**Matis Rousseau :** Je n'aurais aucune opposition à l'allègement des PV.

**Émilien Boudreau :** Nos promesse c'était d'augmenter la transparence. Par contre je me dit que si j'étais un étudiant en droit qui lit les PV, ce n'est pas important pour moi de savoir exactement ce que chaque exécutant a dit sur un point. On pourrait avoir un procès-verbal qui mentionnent les propositions, et donnent certaines opinions plus abordées, mais pas nécessairement une transcription de toutes les paroles.

**Samuel Fecteau :** Les PVs vont rester. Je crois qu'un PV sert à savoir ce qui a été fait et non ce qui a été dit. Les décisions seront toujours accessibles et de même que les rotations. La transparence demeure présente pour les éléments importants.

**Frédérique Garant :** Personnellement, je trouve qu'il y a un point positif à prendre le verbatim des rencontres des différentes instances. Ça permet d'avoir un petit summary de ce qui a été dit durant la rencontre, d'avoir une idée des arguments apportés pour challenger certaines propositions et ce qui a mené à une telle ou une telle décision.

**Rose Beauséjour :** Le fait d'avoir l'opinion de chaque personne du CE, ça permet d'avoir une idée de ce qu'ils en pensent.

**Émilien Boudreau:** Je pense que ça n'oblige pas la personne concernée d'aller mettre son argument plus étoffé dans le PV, mais je ne pense pas qu'on devrait avoir à citer les personnes mots pour mots. Aussi, même si on fait des PV, les personnes viennent nous voir avec des questions, parce qu'ils ne lisent pas le PV.

**Audrina Minville:** Pour clarifier, ce serait pour mettre la base de l'argument de chacun, pas nécessairement d'écrire mot pour mot ce qui a été dit

**Émilien Boudreau :** Peut-on mettre une proposition de l'avant en ce moment en raison du silence des RGs ?

**Samuel Fecteau :** J'ai regardé ce sur quoi on a du contrôle sans avoir à changer la cabane. Ça ça en est une, et ça peut être déterminé de façon assez organisée. Si on décide que c'est cette orientation qu'on choisit, on pourra progresser tranquillement vers notre objectif.

**Émilie Bélanger** : Je serais tenté de le mettre en règlement général, pour pas que ça nous revienne dans le visage. On est peut être mieux de l

**Samuel Fecteau** : Mon but de l'intervention c'était d'éviter d'impliquer les RG dans ce projet. J'aime mieux prendre mon temps pour modifier la procédure ici au CE. Aussi, selon moi, c'est dans notre champs de compétence, si on voit qu'il y a de la dérive, on pourra se réajuster. Mais pour l'instant je ne pense pas que c'est nécessaire de demander la permission à personne pour gérer nos propres instances.

**Frédérique Garant** : En fait je ne suis pas certaine de comprendre ce sur quoi on s'est entendu. Sur quoi, concrètement, peut-on ligne?

**Samuel Fecteau** : À partir de la prochaine réunion on réduit la quantité d'information et synthétiser davantage la position des membres. On va s'assurer que la proposition, l'amendement et le résultat soit présent puisque c'est le cœur du PVs. Selon moi, on peut l'essayer puisque c'est dans le champ de nos compétences.

**Émilien Boudreau propose d'alléger le PV, tout en gardant propositions, les résultats des propositions et les amendements le PV pour les prochaines rencontres et d'en reparler en CE dans un mois pour voir comment on s'enligne.**

Samuel Fecteau appuie.

**Frédérique Garant** : Est-ce que cette proposition là inclut le fait qu'on note en grandes lignes les interventions faites? Personnellement, je suis d'accord avec la proposition dans la mesure où ça c'est fait.

**Rose Beauséjour** : J'appuie ce que Frédérique vient de mentionner. Je pense que c'est important d'avoir un bref résumé de ce qui a été mentionné.

**Émilien Boudreau** : Je comprends l'idée, sauf qu'en pratique je ne pense pas que cela va fonctionner. Si on réduit juste le nombre de mots dans le verbatim, on augmente la marge d'erreur puisque la personne qui prend le PVs pourrait se tromper ou omettre de soulever des propos. Les propos pourraient alors se perdre. Faire des résumé de petit mot revient essentiellement au même, on vas avoir autant de trouble à prendre le PV mais on donne plus de responsabilité au secrétariat.

**Matis Rousseau** : Je ne suis pas d'accord. Si on regarde dans le PV la moitié du PV ne contient rien d'extrêmement pertinent. Seulement quelques paragraphes contiennent des interventions importantes. Bien que le PV ne soit pas parfait, la personne peut toujours reprendre ses propos. Je crois qu'il est possible d'alléger le PV en reprenant certaines interventions concrètes qui reprennent les plus grandes interventions.

**Frédérique Garant** : Pour ce qui est du point apporté par Emilien quant a la possibilité d'erreurs, le PV n'est pas publié automatiquement puisque chacun à la responsabilité d'aller corriger. Je pense que ça nous rajoute une tâche d'aller ajouter nos interventions par après.

**Rose Beauséjour** : Aussi vient l'enjeu de qu'est ce qu'un gros argument.

**Samuel Fecteau** : Le code Morin prévoit qu'une personne qui veut inscrire ce qui est dit au PV peut demander que ce soit au PV. Cependant, en ce moment, on a tout, sauf ce qu'on veut qui ne soit pas au PV. Cependant, on pourrait faire le contraire, ce qui serait en accord avec le code morin et les RG, soit que les interventions ne soient pas au PV sauf ce qui est important et qu'on veut.

**Audrina Minville** : Je crois que ça peut être laissée à l'appréciation de la personne qui prend le PV.

**Frédérique Garant** :\_L'affaire qui me bug avec la demande d'être quoté, désolée d'être gossanteahaha, c'est que ça sort le propos en question du contexte complet.

### **Audrina Minville invite à battre la proposition**

*Le point est mis en dépôt.*

## **7. Dossiers internes**

### **7.1. Personne de programme de 2e cycle - Comité droit de la santé**

**Émile Rocheleau** : Puisque nous sommes en attente de l'acceptation du deuxième cycle pour pouvoir obtenir un membre de la maîtrise pour un poste dans le comité droit de la santé. Noémie Painchaud est intéressée par le poste, nous aimerions ratifié sa candidature.

**Samuel Fecteau propose Noémie Painchaud au poste par intérim au Comité droit de la santé.**

**Frédérique Garant appuie.**

AU.

### **7.2. Enjeux du Droit**

**Émilie Bélanger** : J'ai rencontré la personne chargée de Enjeu du droit, pour lui demander quel genre d'engagement il cherchait de la part de l'AGED. C'est une activité qui comprend des faux cas, organisée par l'Université Laval. Le personne nous demandait de faire la promotion de l'événement. Il y a eu des précédents avec cette personne, et on m'a conseillé de ne pas promouvoir l'activité.

**Matis Rousseau** : Je ne vois pas pourquoi on ferait de la promotion pour un événement qui n'a pas lieu à l'AGED. Il y a déjà beaucoup de trafic sur la page Facebook. Aussi, les cabinets demandent de nombreuses publications en plus de payer pour certaines publications. Je crois que cela va à l'encontre de l'intérêt de l'AGED, ça nous ferait perdre de l'argent et on (les comités) organisé nous même beaucoup d'activités intéressantes qui ne sont pas vus par les étudiants.

**Alice Lavoie :** On avait parlé que peut-être il y aurait un partenariat avec le colloque, donc est-ce qu'ils vont vraiment nous solliciter pour des posts et tout, si c'est inclus dans le colloque?

**Émilien Boudreau :** C'est quelque chose qui peut mettre en jeu la sécurité financière de l'AGED. C'est aussi irresponsable d'offrir cette plateforme là de manière gratuite, alors que ça ne suit pas la coutume.

**Audrina Minville :** Je suis en accord avec Matis par rapport aux publications. Pour ce qui est du trafic sur la page Facebook, c'est les étudiants qui ne regardent pas assez les informations.

**Rose Beauséjour :** Est-ce qu'il y a un équivalent en termes de ce que L'AGED en son nom personnel offre aux étudiants?

**Émilie Bélanger :** Pour répondre à Rose, il n'y a pas d'événements identiques, cependant il y a bien des événements déjà proposés par nous même et les comités. Aussi, je ne prend pas position, et je ne dis pas non plus que c'est une bonne idée non plus de le promouvoir.

### 7.3. Bénévolat APAAQ:

**Émilie Bélanger :**

Courriel transmis par APAAQ

À la demande de Me Benoit Massicotte, nous vous acheminons le présent courriel afin de solliciter vos collègues étudiants de la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke pour venir s'intégrer au comité organisateur à titre de bénévoles au Congrès de l'Association professionnelle des avocates et avocats du Québec (APAAQ).

L'évènement se tiendra à l'Hôtel Delta de Sherbrooke à compter du jeudi 28 octobre prochain en fin de journée au samedi 30 octobre en soirée. Bien entendu l'implication n'a pas à être pour l'ensemble de l'évènement et peut s'ajuster selon les disponibilités des étudiants. Le tout pourra être établi à l'avance avec le comité. Les repas seront fournis selon la période de présence. Il s'agit là d'une opportunité pour les étudiants de tisser des liens avec des avocates et avocats dans une atmosphère décontractée et informelle.

Nous joignons le lien du programme afin d'avoir un aperçu du congrès : <https://www.apaaq.ca/wp-content/uploads/2022/09/Congres-APAAQ-Programmation-10.pdf>  
Ainsi que le lien du site de l'APAAQ : <https://www.apaaq.ca/>

Nous invitons toute personne intéressée à communiquer avec Me Benoit Massicotte par courriel à l'adresse suivante: [bmassicotte@bmavocatsfisc.ca](mailto:bmassicotte@bmavocatsfisc.ca) ou au (819) 570-8126.

On pourrait faire une publication à ce sujet.



**Rose Beauséjour** : Premièrement, est-il possible de faire juste une journée sur les 3? Aussi on pourrait aussi faire un post et présenter l'opportunité aux respos académiques de chaque groupe pour le faire de façon plus efficace.

**Émilie Bélanger** : Oui on peut se présenter pour qu'une seule journée.

**Matis Rousseau** : J'ai exactement la même intervention que celle du point précédent. Je ne pense pas que c'est une bonne idée de faire la promotion des événements qui ne sont pas reliés à l'AGED, pour les raisons que j'ai maintes fois énumérés au cours des rencontres, dont aujourd'hui.

**Émilie Bélanger**: Bref, on ferait un petit post sur facebook et on contacterait les respos sociaux pour pouvoir faire une brève promotion?

#### 7.4. Évaluation des membres du Conseil Exécutifs ÉTÉ 2022

**Émilie Bélanger** : On a jusqu'au 10 octobre pour remplir la feuille des exécs.

#### **Émilien Boudreau demande l'ouverture de la plénière**

**Matis Rousseau appuie.**

*La plénière est ouverte à 18h21.*

*Émilie la fermeture 18h44.*

CE

Prez : N/A

VP : 14

Trésorerie : 14

Externe : 14

Comm : 5,5

Acad : 8

Condition étudiante : 5,5

Pro : 19,5

Social et sportif : 19,5

#### 7.5. Prise de photo professionnelle - Dispos

**Audrina Minville** : Emmanuel a des dispos lundi, mardi et mercredi prochain. Quand est-ce que vous pouvez? Il faut un consensus, c'est important d'avoir la présence de tous.

**Emilien Boudreau demande l'ouverture de la plénière à 18h46**  
**Rose Beauséjour appuie.**

Je déclare 18h49.

**Emilie Bélanger** : Emilien fera un when2meet.

7.6. Local de l'AGED et Utilisation/entretien des électro-ménager

**Samuel Fecteau** : Le Huis clos est demandé.

*Le point est mis en dépôt.*

## 8. Dossiers financiers



8.1. Suivi arrérage de taxes de consommation


**Émilien Boudreau** : Pas de progrès depuis jeudi. Je suis là dessus cette semaine.

## 9. Dossiers communication

9.1. Tournage

**Audrina Minville** : Est-ce que je peux poster ce message sur le groupe? Je considère cela intéressant.

« Je m'appelle Anne et je travaille pour la compagnie Public Cible qui fait de la recherche de public pour les émissions de télévision. Nous sommes chargés du public pour la nouvelle émission Les Justiciers sur Noovo. Les Justiciers est une nouvelle émission qui offre un regard inédit sur le processus menant à des décisions judiciaires. Nous aimerions inviter vos membres à assister à une émission gratuitement. Est-ce qu'il serait possible de les inviter? Voici l'invitation que nous proposons.  Venez assister gratuitement au tournage de l'émission LES JUSTICIERS le samedi 1er octobre en avant-midi ou en après-midi ! 

Venez découvrir comment trois avocates aguerries et charismatiques mettent leur talent et leur expertise au service de citoyens ordinaires qui veulent régler des litiges relevant de la cour des petites créances : disputes de voisins, conflits entre ex-conjoints, dommages causés par un animal domestique, atteintes à la réputation, etc. 

Chose certaine, les causes présentées devant Les Justiciers ne laisseront personne indifférent.

Pour réserver vos places, cliquez ici : <https://publiccible.com/Emission/LESJUSTICIERS> »

**Matis Rousseau** : invité à assister, donc je suppose que c'est à quelque part? Je ne comprend pas ou on l'écoutait. Je ne vois pas pourquoi on publie des messages qui ne sont pas reliés aux activités de

l'AGED. Les messages qui nous sont reliés passent dans le beurre puisqu'il y a déjà beaucoup de trafic sur la page Facebook. Les événements de charité et autres ne sont pas lucratifs comparé aux cabinets qui nous paie pour poster. On brise nos liens avec les cabinets en ce moment en postant tout.

**Louis Dupéré propose qu'on ne publie pas le message sur la page Facebook de l'AGED.**

**Émilien Boudreau appuie.**

**AU.**

**10. Varia**

10.1. Machine café

**11. Fermeture de la séance**

**La séance est levée à 18h57.**